# Formation pour l'accès au corps des IPEF (2021)

Dans la perspective de la session 2021 du concours interne pour l'accès au corps des IPEF *[date non connue à ce jour]*, le ministère de l'Agriculture met en place, à compter du mois d'octobre 2020, une **formation de préparation aux épreuves, écrite et orale,** à destination de ses agents. Cette formation fait l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-499, parue le 3 août 2020 et **reproduite en pied du présent article**.

Pour le ministère de l'Agriculture, les agents éligibles sont les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) et les ingénieurs de recherche (IR), ayant accompli au 1er octobre de l'année du concours au moins 5 ans de service effectif dans un ou plusieurs des 7 corps d'ingénieurs prévus à l'article 5 du décret 2009-1106.

Comme toutes les actions de formation s'inscrivant dans le cadre de la préparation des examens et concours, celle-ci ouvre droit à une dispense de service de 5 jours par an maximum (décret du 15 octobre 2007).

## Formation à l'épreuve écrite (admissibilité)

Deux modules distincts sont prévus. Il est possible de

s'inscrire aux deux modules ou seulement au module 2.
– module 1 : formation de 3 jours à Paris, en présentiel *[toutefois, en fonction du contexte sanitaire, le module 1 pourra se dérouler à distance, en classe virtuelle]*. Cette formation se compose de 2 jours de méthodologie et d'un jour de bilan avec rappels méthodologiques et correction du devoir n° 1. Trois sessions sont proposées : 8-9 octobre et 20 novembre (session 1), 5-6 novembre et 7 décembre (session 2), 9-10 novembre et 8 décembre (session 3).
– module 2 : entraînement à distance à compter du 15 octobre 2020, avec un devoir n° 1 (à réaliser en inter-session, avec correction individuelle) et un devoir n° 2 (à réaliser à l'issue du module 1, avec correction individuelle).

## Formation à l'épreuve orale (admission)

Évidemment réservée aux candidats admissibles, elle se compose d'une journée en présentiel, portant sur la méthodologie et les éléments de connaissance relatifs à la constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), et d'une journée d'entraînement à l'oral devant un jury blanc.

## Calendrier

La fiche d'inscription (en annexe de la note de service) dûment complétée et visée, devra être adressée avant le **vendredi 2 octobre 2020**, simultanément et par messagerie

uniquement à Émergence Formation (prestataire de formation) et au bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) du ministère de l'Agriculture.

N.B. La note de service ne concerne que la préparation aux épreuves de ce concours. Une note ultérieure précisera les modalités d'inscription au concours.

2020-499_final_